

assortis d'aucune condition. La province peut en disposer comme bon lui semble.

• (1520)

Ma province a profité aussi de la surestimation de la population de la province en retirant 15 millions de plus cette année. Non seulement la province ne devra pas rembourser le trop payé mais elle recevra 15 millions de dollars de plus. Le montant total de 1,312 milliard de dollars que la province recevra du gouvernement fédéral représente plus de 1 200 \$ par personne. Je félicite le gouvernement pour sa générosité. Comme je l'ai dit plus tôt, ce montant représente environ 35 p. 100 du budget du Manitoba à part ce que la province doit emprunter. C'est une augmentation de 6 p. 100 dans une province dont la croissance économique est l'une des plus rapides du Canada.

Je sais que nous bénéficions tous des paiements de péréquation et que le Manitoba en particulier en bénéficie largement. La péréquation est inscrite dans notre constitution et je l'appuie. Nous devons reconnaître que notre pays est composé de régions différentes et que nous devrions tous jouir d'une certaine qualité de vie où que nous vivions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Garneau: Madame la Présidente, le député vient de dire que je me suis trompé quand j'ai dit plus tôt aujourd'hui que si le ministre des Finances ne récupérerait pas les paiements de péréquation versés en trop les années précédentes, les modifications apportées par ce projet de loi auraient le même effet. Je voudrais rappeler à mon collègue que le ministre a dit ceci dans sa déclaration du 11 mars à la Chambre:

Autrement dit, le gouvernement fédéral renoncera à ce qui lui est dû à la suite du recensement dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation...

J'ai aussi parlé de la réaction du premier ministre de Terre-Neuve. Il a dit qu'il était déçu de la façon dont le ministre des Finances a décidé d'appliquer les résultats du recensement intermédiaire. Le député devrait lire la déclaration ministérielle et retirer ses paroles. Ce n'est pas mon interprétation, c'est exactement ce que le ministre a dit à la Chambre, qu'on renoncera à ces montants «dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation». J'espère que le député lira cette déclaration. S'il le fait, il admettra probablement que c'est ainsi que le ministre a décidé d'appliquer le règlement.

M. Minaker: Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir répondre à la question. Si le député poursuivait la lecture de la déclaration, je pense qu'il comprendrait mieux. Il a oublié la fin. Voici:

Autrement dit, le gouvernement fédéral renoncera à ce qui lui est dû à la suite du recensement dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation, pour les deux mêmes années financières...

Soit les années 1985-1986 et 1986-1987. Le ministre a poursuivi:

... à la suite de changements dans d'autres données économiques et financières sur lesquelles se fonde la formule de péréquation.

C'est-à-dire pour les deux dernières années. Peut-être le député a-t-il mal compris, mais cela touche les années 1985-1986 et 1986-1987 et non les années ultérieures. C'est comme cela qu'on me l'a expliqué au ministère des Finances.

Accords fiscaux—Loi

M. Peterson: Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement les observations du député au sujet du caractère inconditionnel des paiements de péréquation. Je m'intéresse tout particulièrement à la façon dont ils ont été dépensés. Le député voudrait-il nous dire ce que le gouvernement manitobain a fait de ces fonds, compte tenu surtout des déficits importants du gouvernement actuel?

M. Minaker: Madame la Présidente, je ne tiens pas vraiment à entrer dans le détail des dépenses provinciales. J'ai quitté la scène provinciale et c'est ici que je siège désormais. Je n'approuve pas nécessairement tout ce que l'on fait avec cet argent, mais je ne puis approuver l'important déficit. Il est manifeste que le gouvernement fédéral commence à maîtriser le déficit et à le réduire. Il s'ensuit que le taux d'intérêt se situe aujourd'hui à 7,14 p. 100. Cela ne pourra qu'être avantageux pour ma province et pour celle du député. Les provinces ont une très grosse dette publique, et ce taux d'intérêt leur sera évidemment bénéfique. Ce faible taux d'intérêt est principalement attribuable à la position que notre gouvernement a adoptée face au déficit. Le reste du monde sait que nous sommes résolus à le réduire et c'est pourquoi la valeur du dollar augmente tandis que les taux d'intérêt diminuent.

M. McKenzie: Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) d'avoir remis le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) dans la bonne voie. Ce dernier semble avoir les idées complètement embrouillées en ce qui a trait à la dette nationale. Je l'ai vu il y a deux semaines à la télévision induire les Canadiens en erreur en leur disant des faussetés. Il traitait de roi des déficits le ministre des Finances (M. Wilson) de notre gouvernement. Il a sûrement les idées un peu embrouillées. Ce qu'il aurait dû dire, c'est que le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) a été l'architecte de notre dette nationale.

Je vais lui expliquer ce qui s'est passé et comment nous en sommes arrivés à cette situation ridicule sous les gouvernements libéraux qui se sont succédés. En 1972, lorsque le très honorable député de Vancouver Quadra est arrivé aux Finances, il a hérité d'un excédent de 700 millions de dollars. En 1975, à son départ, le déficit était de près de 5 milliards de dollars. C'est ce qu'on a appelé la formule Turner. Le très honorable député a mis en oeuvre la politique de la carte blanche qui consistait à ne pas contrôler les dépenses et à encourager les états dans l'État. Les libéraux ne connaissent même pas combien il y avait au Canada de sociétés de la Couronne. La formule a été reprise par MM. Macdonald, MacEichen, Chrétien et le reste. On y a mis fin en 1984. Si nous n'avions pas pris de mesures pour freiner les dépenses, le déficit atteindrait 42 milliards de dollars cette année. Nous l'avons réduit de 10 milliards de dollars.

C'est très facile pour un libéral ou un néo-démocrate. Ils n'ont qu'une théorie soit que la solution à tous les problèmes réside dans un accroissement des dépenses. Dans presque 90 p. 100 des questions qu'ils posent à la Chambre, et notamment celles venant de la meute, il s'agit de donner à tout le monde plus d'argent. Tous les Canadiens doivent recevoir davantage du gouvernement. Ce qu'ils n'expliquent jamais, c'est où ils prendraient l'argent.